

Montréal le 29 mars 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À: Tous les participants

**Objet: Demande pour la fermeture réglementaire des livres pour la période du 01-01-2017 au 31-12-2017, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs à compter du 01-01-2019 et du 01-01-2020
Dossier R-4032-2018, Phase 4**

Tel que prévu à la décision D-2018-178¹, l'audience de la phase 4 du dossier mentionné en objet se tiendra **du 15 au 17 avril 2019, à compter de 9 h**, dans la salle Krieghoff des bureaux de la Régie de l'énergie (la Régie) à Montréal.

En vue de préparer le calendrier de l'audience, la Régie demande à chaque participant de lui transmettre les informations suivantes :

- le temps requis pour la présentation de sa preuve;
- la liste et la qualification demandée, le cas échéant, des témoins;
- le temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins de Gazifère et des intervenants, ainsi que la répartition de ce temps entre les panels et les participants;
- le temps prévu pour la plaidoirie;
- tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

Enfin, la Régie demande que les participants lui indiquent s'ils entendent soulever des moyens préliminaires à l'audience, la nature de ces moyens et le temps estimé pour ce faire.

La Régie rappelle qu'elle s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité, dans la mesure du possible, afin de pallier les imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience.

¹ [Page 9](#) .

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie, de la part de Gazifère, **au plus tard à 12 h, le 3 avril 2019** et, de la part des intervenants, **au plus tard à 12 h, le 5 avril 2019**.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml